

REPUBLICHE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
S.I.V.S BRETX – MENVILLE - SAINT PAUL SUR SAVE**

L'an deux mille vingt et cinq le 1^{ER} Décembre, à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion du SIVS à l'école Jean de la Fontaine 31530 Bretx, sous la présidence de Mme Michelle BOURGES.

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 6

Délégués présents : Mme Michelle BOURGES (titulaire), Mme Emmanuelle BORNAREL (titulaire), M. Claude MALLET (titulaire), M. Yoann PERES (titulaire), Mme Emilie COLOMOS (titulaire).

Délégués excusés : Mme Nicole VIGUERIE (titulaire)

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle BORNAREL

Délibération n° 2025-12-07

Candidature du SIVS au projet Col3Natur re- naturalisation des cours d'école et chemins scolaires

Madame la Présidente présente les grandes lignes de l'AMI porté par le PETR/Pays Tolosan concernant le projet « Col3Natur re-naturalisation des cours d'école et chemins scolaires ».

Ce programme prévoit l'accompagnement de deux communes volontaires du Pays Tolosan disposant d'au moins une école publique et souhaitant s'engager dans une démarche innovante de transformation de leur cour, de leurs bâtiments scolaires et / ou de leurs cheminements.

Les objectifs sont :

- De renforcer la résilience climatique et la biodiversité dans les espaces scolaires,
- Améliorer le conflit thermique, la qualité de l'air et le bien-être des enfants,
- Intégrer ces actions dans une démarche éducative et citoyenne,
- Contribuer aux politiques locales d'adaptation.

Les communes doivent :

- Être situées sur le périmètre du PETR Pays Tolosan,
- Disposer d'une école publique avec une cour, des bâtiments ou des abords susceptibles d'être requalifiés,
- Être prêtes à accueillir un diagnostic, des ateliers participatifs et des actions de co-construction impliquant élus, équipes éducatives, parents, associations et habitants.

Considérant que l'école de Menville peut être concernée par ce projet de par son projet actuel de rénovation et réhabilitation des bâtiments et de la cour,

Considérant que le SIVS Bretx Menville St Paul est déjà engagé dans une démarche de réflexion autour de la renaturalisation de la cour d'école de Menville,

Considérant que des travaux ont déjà lieu actuellement sur cette école et qu'un budget de 50 000€ est prévu pour le réaménagement de la cour.

Madame la Présidente propose la candidature de l'école de Menville sur le projet « Col3Natur re-naturalisation des cours d'écoles et chemins scolaires ».

Votants : 5

Exprimés : 5

Oui : 5

Voté à l'unanimité pour déposer la candidature de l'école de Menville sur le projet « Col3Natur re-naturalisation des cours d'écoles et chemins scolaires ».

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus, ont
signé au registre les membres présents.

**Acte rendu exécutoire en application des décisions de l'article
L 2131.1 du C.G.C.T.**

Après :

- Envoi en Préfecture le : 1^{er} décembre 2025
- Affichage du 1^{er} décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026
- Publication au recueil des actes administratifs du S.I.V.S

Pour extrait conforme,
La Présidente



La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.